

BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN, D'INTERVENTIONS ET DE CONSÉQUENCES

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

- Soutien au développement des habiletés sociales
- Pratique guidée, pauses en retrait
- Récréations guidées
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Rencontre avec le titulaire
- Communication régulière entre l'école et la maison
- Rencontre avec le TES
- Rencontre avec la direction de l'école
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice
- Contrat particulier « école/maison »
- Contrat personnalisé avec renforcement positif
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Tutorat
- Mentorat
- Accompagnement
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école)
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents)
- Mise en place d'un plan d'intervention
- (Plan d'accompagnement) conséquences
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe
- Service EDA (conseil, phare)
- Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.)
- Etc.
- Avertissement (verbal ou écrit)
- Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant)
- Geste réparateur
- Obligation de porter des vêtements fournis par l'école
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Travaux communautaires
- Réflexion écrite
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication
- Retrait de privilèges.
- Reprise du temps perdu
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites
- Restrictions de privilèges, déplacement limité
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Travail personnel de recherche
- Présentation du travail de recherche
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement
- Retenue pendant ou après les heures de cours
- Suspension de cours, interne ou externe
- Implication du SPVM
- Rencontre élève-intervenant de l'école
- Révocation d'inscription
- Expulsion de la Commission scolaire*
- Etc.

* Mesures exceptionnelles